

Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution de trois allocations de recherche municipales

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Le budget primitif de l'exercice 2002, chapitre 92.23.65731 CS 00400, prévoit une somme de 61 758 € pour apporter un soutien à la recherche universitaire en finançant trois allocations de recherche ayant chacune un montant équivalent.

Ces allocations sont des salaires versés aux étudiants qui préparent une thèse pendant l'année universitaire 2002/2003. La durée de versement ne pourra excéder trois ans, durée normale de préparation d'une thèse. L'employeur est l'Université de Franche-Comté, la Ville de Besançon affectant à celle-ci chaque année le montant correspondant au coût des allocations, charges comprises. L'Université fournira à la Ville de Besançon un compte rendu présentant l'état d'avancement de la recherche à l'issue de chaque année.

Les sujets de thèse, les laboratoires d'accueil et les directeurs de thèse font l'objet d'une présélection par le Conseil Scientifique de l'Université de Franche-Comté, après propositions des responsables des secteurs de recherche.

Pour 2002/2003, Mme Françoise BEVALOT, Présidente de l'Université de Franche-Comté, a ainsi transmis à la Ville de Besançon un classement du Conseil Scientifique pour trois sujets de thèses relevant des trois écoles doctorales suivantes : école doctorale langage, espace, temps, sociétés, école doctorale homme, environnement, santé, école doctorale sciences pour l'ingénieur et microtechniques. Ces neuf sujets ont été examinés par la Commission Enseignement Supérieur, qui fait les propositions suivantes :

**- Ecole doctorale langage, espace, temps, sociétés : La sémiotique de la réception.
Directeurs de thèses : Professeur M. MASSELOT et Professeur A. CHAUVIN - EA 2281 - LASELDI -
Etudiante concernée : Emilie PARMENTELA**

Le projet de cette thèse vise à étendre la recherche portant sur une situation non scolaire de construction de connaissances, celle des savoirs esthétiques (art contemporain, situation musicale) à des situations contrastées non scolaires dans lesquelles l'enfant est amené à traiter des informations, construire des connaissances, élaborer des savoirs académiques correspondant à des programmes scolaires, repérables dans les textes officiels. La question sociale est donc celle des modalités institutionnelles ou non selon lesquelles se structure l'individu ; c'est aussi de la formation de l'individu telle qu'elle se décline en éducation, instruction, acculturation.

- Ecole doctorale homme, environnement, santé : Utilisation de ressources spatiales pour la surveillance épidémiologique dans les zones les plus démunies de pays en voie de développement. Directeur de thèse : J.F. VIEL, B. SELLIN, EA 2276 - Etudiante concernée : Stéphanie CLERC

Le but de ce projet est de tester la faisabilité d'un système de surveillance simple, robuste, intégré, évolutif, répondant aux besoins sanitaires des populations situées en périphérie du système de santé d'un ou plusieurs pays en voie de développement, besoins qu'il faut connaître au mieux pour une prestation optimale des soins et un meilleur coût/efficacité de la stratégie sanitaire.

- **Ecole doctorale sciences pour l'ingénieur et microtechniques : Conception, réalisation d'un ergomètre destiné à analyser la locomotion en fauteuil roulant. Directeurs de thèse J.N. PERNIN, N. TORDI-LMARC - UMR 6604 - Etudiant concerné : Fabien DUBUC**

Le sujet de cette thèse consiste à faire la liste des différents types d'ergomètres pour fauteuil roulant, mettre en évidence leurs qualités, leurs défauts, définir un cahier des charges relatif à la conception d'un ergomètre qui puisse être un outil pour la recherche en motricité humaine, le concevoir, participer à sa réalisation et le valider en utilisant les équipements et les protocoles expérimentaux du laboratoire des sciences du Sport.

Le Conseil Municipal est appelé à entériner ces choix et à autoriser M. le Maire à signer les conventions matérialisant les modalités d'attributions de ces allocations.

«M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Sébastien MAIRE pour que rapidement il nous en dise un mot parce que je crois que c'est quand même quelque chose d'important et c'est une initiative qui va dans le sens de ce que je disais tout à l'heure. Nous sommes certainement une des premières villes de France à le faire, je n'ai pas pu vérifier mais je crois qu'il n'y en a pas beaucoup d'autres, en dehors de nos compétences mais pour affirmer notre soutien à l'Université.

M. Sébastien MAIRE : Comme le Maire vient de le rappeler, l'enseignement supérieur n'est pas une compétence de la collectivité municipale mais comme on l'a dit tout à l'heure, la Ville de Besançon souhaite soutenir le développement de l'enseignement supérieur et le développement universitaire. Le nœud du développement universitaire, Jean-Claude CHEVAILLER l'a dit tout à l'heure, c'est d'abord la recherche. Il y a différentes actions qui sont menées par la Ville pour soutenir la recherche, l'accueil de colloques internationaux, le soutien à ces colloques, des études sur le transfert de technologies mais nous avons choisi et nous proposons de soutenir la recherche en insistant, en passant par les étudiants. Et je crois que c'est une démarche assez intéressante qui illustre un petit peu la philosophie générale qu'on a dans ce soutien à l'enseignement supérieur. Quand on rencontre des directeurs de laboratoire, ils nous disent souvent qu'un des freins principaux au développement de leur recherche, à l'avancée de leurs travaux, c'est le manque de financement pour les thésards. Donc ça représente un investissement financier très important, c'est neuf thèses qui seront au bout de trois ans financées en permanence par la Ville, donc c'est vraiment un investissement important. Vous avez les sujets qui sont développés dans le rapport, je ne vais pas y revenir d'autant plus que c'est un petit peu technique pour certains.

Dernière chose, c'est le Conseil Scientifique qui propose les sujets, ce n'est pas la Ville de Besançon. C'est important aussi que ce soit des scientifiques qui gardent la main sur la définition des sujets de recherche parce que, encore une fois, ce n'est pas de notre compétence et c'est un investissement financier très important qui soutient non seulement le développement de la recherche dans l'agglomération mais aussi le parcours individuel d'étudiants qui, espérons-le, prendront conscience de ce soutien et pourquoi pas resteront à Besançon.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Je vais passer la parole à M. ROSSELOT dont je salue l'arrivée. Vous avez un exercice dangereux Monsieur ROSSELOT parce qu'on a déjà parlé longuement de l'Université mais comme vous n'étiez pas là, vous risquez de dire des choses qui ont déjà été dites. C'est amical ce que je dis là.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais simplement, puisque c'est un rapport quand même qui m'avait interpellé comme on dit...

M. LE MAIRE : Et intéressé.

M. Jean ROSSELOT : ... féliciter la Municipalité de cette nouvelle politique due aussi un peu à l'instigation de Sébastien MAIRE. Ce ne sera pas un affront que de dire que c'est un alignement sur la politique de la Région, qui elle non plus n'a pas pour compétence l'enseignement supérieur mais la recherche est tellement aujourd'hui, synonyme de modernité, d'efficacité en matière d'emploi pérenne, en matière de création d'emploi qu'il faut même si ce n'est pas de notre compétence s'y adonner. Et aujourd'hui j'estime, c'est ce que je voulais dire je ne serai pas long, qu'en Franche-Comté, en particulier dans ce qui est le cœur de la région c'est-à-dire la Ville de Besançon et l'Agglomération où il y a quand même une quarantaine, une cinquantaine de laboratoires, j'estime que nous avons trois dispositifs qui convergent, le dispositif régional, c'est quand même 5 MF par an, le dispositif d'État puisque les grands organismes de recherche ont aussi des thésards et puis le dispositif municipal qui font que nous avons une recherche substantielle. Le problème est là, la Communauté d'Agglomération mais la Ville en particulier doivent s'y impliquer comme la Région d'ailleurs, c'est celui de la valorisation de cette recherche.

Je vous signale simplement au passage qu'il y a quinze jours je rapportais devant le Conseil Régional pour que soit expérimenté le transfert de compétence de l'État aux régions en matière de valorisation de recherche et là on pourra encore plus se mettre en synergie, Monsieur le Maire. Merci d'avoir saluer mon arrivée.

M. LE MAIRE : C'est normal, je suis heureux de vous voir Monsieur ROSSELOT.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais continuer mes propos car tout à l'heure vous m'avez «coupé le sifflet» parce que vous avez dit qu'on en avait longuement débattu mais je ne trouve pas parce que j'avais des choses à dire.

M. LE MAIRE : Eh bien, dites-les.

Mme Françoise BRANGET : Vous avez dit tout à l'heure qu'on avait beaucoup d'avance sur d'autres villes et je vous en félicite en matière de subventions...

M. LE MAIRE : Oh ! Redites-le une fois encore !

Mme Françoise BRANGET : Oui, mais j'étais d'accord avec vous dans la démarche que vous aviez ; par contre, je voudrais dire simplement qu'on a beaucoup de retard dans certains domaines et d'ailleurs je n'ai même pas eu besoin de le dire puisque Jean-Claude CHEVAILLER l'a dit lui-même et il nous a cité tout ce qui n'allait pas à l'Université, les locaux qui étaient dans un état déplorable. Donc effectivement, l'effort n'a pas toujours porté, n'a pas toujours été le même pendant les années passées. On ne va pas revenir là-dessus. Ceci dit le facteur également important, c'est bien effectivement d'avoir des emplois pour tous les étudiants qui sont à Besançon et qui devraient pouvoir y rester. Et donc c'est bien en favorisant l'implantation d'entreprises qu'on arrivera à maintenir les étudiants en place.

M. LE MAIRE : Merci de ces félicitations auxquelles je suis particulièrement sensible et je suis sincère. Pascal BONNET, tu veux me féliciter aussi ?

M. Pascal BONNET : Non, je voulais féliciter Jean ROSSELOT (rires) parce que c'est sa force de conviction qui a joué beaucoup en faveur de cette proposition d'expérimentation qu'il a évoquée au Conseil Régional. Je voudrais aussi vous alerter sur le fait que certains de vos amis politiques du Nord Franche-Comté avaient l'air très frileux par rapport à ce sujet et je crains fort qu'il y ait un souci quand même de gêner la Ville de Besançon derrière cette frilosité du Nord Franche-Comté gauche plurielle.

M. LE MAIRE : On verra. Vous êtes conseillers régionaux et je fais aussi totalement confiance à Jean-Loup COLY, à Éric ALAUZET et à Geneviève VACHERET pour défendre les intérêts de Besançon et de son Agglomération avec vous. Si vous vous réunissez pour faire un groupe de pression et de lobbying à la Région, et à l'Agglomération aussi, pour Besançon, je serai ravi.

M. Sébastien MAIRE : Je voulais remercier Jean ROSSELOT de m'accorder la paternité de cette initiative sur les bourses de thèse mais par honnêteté je me dois de dire que cette proposition figurait dans les deux programmes au premier tour, le programme vert et le programme rose et que je n'ai fait qu'appliquer le résultat d'un accord.

M. LE MAIRE : On est toujours d'accord».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Enseignement Supérieur et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.